

Conditions générales de vente

Dernière révision: mars 2022

Les présentes conditions générales s'appliquent à toutes les relations contractuelles entre Semis Sauvages, Simon Ladouce Permaculture, ci après dénommés les Prestataires et leurs Clients, quelle que soit la nature du contrat souscrit.

Toute inscription à un cursus de formation proposé par les Prestataires implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales. Toute dérogation aux présentes conditions doit faire l'objet d'un accord écrit des Prestataires.

Inscriptions

Les inscriptions sont réputées enregistrées quand le formulaire d'inscription fourni est dûment rempli et renvoyé aux Prestataires. Le suivi des formations proposées suppose la validation de l'inscription, matérialisée par son paiement (voir ci-après).

Prix et tarifs

Les prix et tarifs, indiqués par les Prestataires, figureront par écrit sur le formulaire d'inscription et sur les supports de communication.

Les Prestataires se réservent le droit de modifier à tout moment ces tarifs en se conformant à la réglementation en vigueur.

Paie ment

Un acompte de 50 % devra être versé au moment de l'inscription, au plus tard dans un délai de 20 jours avant la date de début de formation, par chèque ou virement bancaire (RIB indiqué dans le formulaire d'inscription). **Le versement de l'acompte fera office de réservation pour la formation.**

Le solde de la formation sera réglé par virement juste avant le début de la formation ou par chèque(s) ou espèces le premier jour de la formation. Il est possible d'encaisser les versements en plusieurs chèques au fur et à mesure du parcours de formation.

Une facture électronique peut être établie et adressée au Client à l'inscription, une autre pour le solde.

En outre, les Prestataires se réservent le droit, en cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, de suspendre l'inscription du Client.

Réalisation de la formation

Les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de leurs obligations, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure, au sens de l'article 1218 du Code civil. Dans le cas fortuit où les Prestataires seraient dans l'impossibilité de réaliser la formation prévue, il est prévu un remboursement intégral des frais de stage pour les dates non effectuées.

Dans le cas où l'un des deux animateurs prévus ne pourrait assurer une date de formation, les Clients se verront remboursés 25 % des frais de stage correspondants.



Design, Conseil & Formation

4, chemin des pardons, 77760 LARCHANT

19 route des Mares, 37310 TAUXIGNY



Simon Ladouce
PERMACULTURE

Déroulement de la formation

La formation peut se dérouler sur plusieurs sites.

Chaque participant sera autonome pour venir sur le lieu de stage.

Les formateurs veilleront à établir un cadre relationnel constructif et bienveillant pour assurer à chaque participant les conditions optimales d'un stage bénéfique, incluant un apprentissage complet dans une ambiance bienveillante.

Dans le cas où un participant ne saurait se conformer à cette optique, sur décision motivée de l'intégralité du groupe (stagiaires et formateurs), il pourrait se voir exclu de la formation, sans pouvoir prétendre à un remboursement.

Annulation

En cas d'annulation d'une prestation commandée de la part du client :

- dans un délai de plus de 90 jours: 10 %
- dans un délai compris entre 90 jours et 20 jours: 50 %

des arrhes de la prestation resteront dues aux Prestataires.

Abandon

En cas d'abandon en cours de formation, l'intégralité des sommes versées seront encaissées par les Prestataires, sauf raisons motivées (raisons médicales ou cas de force majeure personnel) qui feront l'objet d'un accord de remboursement partiel sur les prestations non suivies.

Propriété intellectuelle

Les contenus des supports de formation, des sites internet sont la propriété des Prestataire et/ou de ses partenaires et sont protégés par les lois relatives à la propriété intellectuelle. Toute reproduction, ou exploitation de contenu devra faire l'objet d'une autorisation préalable et écrite des Prestataires.

Le Client peut reproduire ou exploiter ces contenus pour organiser ou animer des formations Introduction à la Permaculture, avec l'accompagnement des Prestataires.

Contestations ou différends

En cas de contestations ou de différends, les tribunaux du siège d'une des structures des Prestataires sont seuls compétents de convention expresse. Toutes clauses contraires aux présentes (non acceptées par écrit) ne sont pas opposables. Les clauses qui précèdent entrent en vigueur par le seul fait de l'inscription, et du suivi de la formation.

Simon Ladouce

Marc Zischka

Le Client

Siret : 40901810800038

Siret : 51092233900021

tel : 06 07 01 88 57 mé: contact@semisauvages.net

tel : 06 59 88 48 06 mé: simon@ladouce.com